



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'organisme de formation sous statut associatif AFIPP, SIRET 400 045 076 00058, dont le siège social est situé au 1, Rue Sarrail, 60130 St Just en Chaussée organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de prestataire de formation est enregistrée auprès de la DREETS des Hauts de France sous le numéro de déclaration d'activité 22 60 01114 60. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

I. Nature et caractéristiques de l'action

L'action de formation entre dans la catégorie permettant de réaliser un bilan de compétences prévue à l'article L6313-1 de la sixième partie du Code du Travail, à savoir les actions permettant à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

II. Documents contractuels

A l'issue d'un rendez-vous d'information gratuit et sans engagement réciproque sollicité par le bénéficiaire, l'AFIPP lui fait parvenir un devis accompagné d'un programme de formation et d'une convention de formation professionnelle en double exemplaire telle que prévue par la Loi. Le client engage l'association AFIPP en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé.

L'AFIPP convient avec le client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence lui est adressée.

III. Prix, facturation et règlement

Le prix indiqué est net de taxes, conformément à l'article 261.4.4a du Code Général des Impôts.

L'AFIPP est un organisme de formation non assujetti à la T.V.A..

Nos honoraires sont payables par chèque ou par virement à réception de facture dès la confirmation de la prestation d'accompagnement.

Cette prestation peut être financée à titre individuel ou par différents acteurs (OPCO, CPF, France Travail, employeur). Dans ce dernier cas, un accord de financement devra nous parvenir avant le début de la formation et ce seront les conditions générales de vente de ces organismes qui prévaudront.

IV. Annulation, report de l'action

Vous disposez de la faculté d'annuler ou reporter sans frais l'inscription sous réserve d'en informer la l'AFIPP par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au plus tard 14 jours calendaires avant le début de la formation.

Passé ce délai, le montant de l'inscription reste dû en totalité.

V. Propriété intellectuelle

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, de modification, d'exploitation de tous documents fournis au cours de la formation restent la propriété exclusive de l'AFIPP.

AFIPP – 1, rue Sarrail – 60130 St Just en Chaussée – Tél. 03 44 50 61 08 – e-mail : afipp@afipp.fr

site internet : <http://www.afipp.net>- N° Siret 400 045 076 00058



VI. Communication

Nous nous engageons à respecter le secret professionnel sur l'ensemble des informations récoltées au cours du bilan de compétences. Néanmoins, nous sommes dans l'obligation de conserver les dossiers clients durant 18 mois afin de justifier de notre activité lors des audits visant à maintenir notre certification QUALIOPI.

VII. Informatique et liberté

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la Loi du 20 juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement Général sur le Protection des Données (R.G.P.D) du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à :

AFIPP – 1, rue Sarraill – 60130 St Just en Chaussée – Tél. 03 44 50 61 08 – e-mail : afipp@afipp.fr

VIII. Lois applicables et attribution des compétences

Le présent accord est régi par le droit Français.

Si une contestation ou un différend ne peut-être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.